

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 janvier 2018

Le dix huit janvier deux mil dix huit à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 11 janvier 2018 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM

de BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER),
MANCION, BONDOUX, AMIOT (COURS-LES-BARRES),
HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LORRE (CUFFY),
LAURENT, JAUBERT (JOUET SUR L'AUBOIS),
GIOT (LA CHAPELLE-HUGON),
OLLIER (LE CHAUTAY),
DUCASTEL, MONNET, MOREAU, PERRIOT, RAUX, COMBEMOREL (LA GUERCHE),
RENAULT, GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),
de CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY),
SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON)

EXCUSES ayant donné procuration :

Mme GUILLAUX (LA GUERCHE/L'AUBOIS) à Mme COMBEMOREL
M. RENAUD Didier (LA GUERCHE/L'AUBOIS) à M. RAUX

(Soit 23 membres titulaires et 2 procurations = 25 votants)

ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE :
M. BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY)

EXCUSES :

Mme SAVARY (APREMONT SUR ALLIER)
Mme d'ETTORRE (COURS-les-BARRES)
M. LYON (CUFFY), M. BEATRIX (GERMIGNY l'EXEMPT)
M. BOUQUELY, Mme CHASSIN, Mme ROSAURO (JOUET-sur-l'AUBOIS)
M. MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON)
Mme CUISSET (LE CHAUTAY)
Mme GUILLAUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)
M. RATILLON et M. LIANO (MENETOU COUTURE)

ABSENTS :

M. MARCELOT et M. GUILLAUX (LA GUERCHE-sur-l'AUBOIS)

SECRETAIRE : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents. Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2017 est adopté sans observation.

M. le Président demande aux membres du Conseil Communautaire l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Le Conseil Communautaire valide l'ordre du jour modifié.

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance
- Approbation compte rendu réunion précédente
- SCoT Pays Loire Val d'Aubois : Intervention du cabinet
- GEMAPI
 - Election des délégués (Vauvise, Canal de Berry, SIVOM Loire et Canal)
 - Taxe (vote du produit attendu)
- CONSTRUCTION SIEGE SOCIAL (compte rendu réunion/ Lancement des appels d'offres)
- CONSTRUCTION BATIMENT MULTI-ACCUEIL service ENFANCE JEUNESSE
 - Approbation du programme
 - Lancement appel d'offres architecte
- FINANCES :
 - autorisation engagement dépenses investissement
 - indemnités du receveur
- PLUi : réunion CDPENAF du 06.03.2018
- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SCoT

M. le Président remercie M.MECHIN pour sa présence et rappelle que le SCoT est mené à l'échelle du Pays Loire Vals d'Aubois (soit 4 Communautés de Communes : CDC Berry Loire Vauvise, CDC du Pays de Nérondes, CDC des 3 Provinces et CDC des Portes du Berry).

M. HURABIELLE invite le cabinet à débiter son intervention.

Présentation du cabinet :

Le CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) représenté par M.CHOL et M.DUSSOL a été retenu pour accompagner le Pays Loire Val d'Aubois dans l'élaboration de son SCoT. Ce cabinet est composé d'une équipe pluridisciplinaire notamment composée d'urbanistes, de paysagistes et d'environnementalistes qui travaille en partenariat avec M. MARTIN de la société Donativo.

Atelier « Abominable SCoT » :

L'atelier débute par un échange sur la notion de cohérence territoriale (mobilité des personnes, ruralité, bassin de vie, commerce...)

Il est ensuite proposé aux élus d'envisager deux scénarios dans l'élaboration du SCoT :

- Le pessimiste ; où le SCoT ne serait pas utile puisque les orientations sont imposées par l'Etat et que son élaboration coûterait encore de l'argent.
- L'optimiste ; où le SCoT serait un document mêlant simplicité, lisibilité et originalité en faveur du développement, de la ruralité et du maintien des services publics, le tout réalisé en confiance et dans un bon état d'esprit.

En attendant de découvrir dans quel scénario le SCoT se positionnera, M.DUSSOL dévoile le planning de l'élaboration du SCoT (cf. document joint)

Délibération n°1 : Election délégués « SIRVA »

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection à bulletin secret uninominal, de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants au sein du « SIRVA Ru et VAUVISE, BELAINE »:

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.RENAULT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.RENAULT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.BLONDELET
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.BLONDELET 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.LIANO
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.LIANO 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.GRILLON
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.GRILLON 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.HURABIELLE
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.HURABIELLE 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.LAURENT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.LAURENT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du « SIRVA »

Délibération n°2 : Election délégués « Syndicat du Canal de Berry »

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection à bulletin secret uninominal, de 6 délégués titulaires et de 6 suppléants au sein du « Syndicat du Canal de Berry »:

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.GIOT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.GIOT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.RODRIGUES
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.RODRIGUES 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.RENAULT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.RENAULT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.LAURENT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.LAURENT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme MOREAU
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

Mme MOREAU 25 Voix

Cette dernière est donc élue déléguée titulaire de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme OLLIER
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

Mme OLLIER 25 Voix

Cette dernière est donc élue déléguée titulaire de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.GRILLON
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

M.GRILLON 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.MAZUR
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

M.MAZUR 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme COMBEMOREL
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

Mme COMBEMOREL 25 Voix

Cette dernière est donc élue déléguée suppléante de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.HURABIELLE
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

M.HURABIELLE 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme ALBERT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

Mme ALBERT 25 Voix

Cette dernière est donc élue déléguée suppléante de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.JAUBERT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

M.JAUBERT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du « Syndicat du Canal de Berry »

Délibération n°3 : Election délégués « SIVOM Loire et Canal »

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection à bulletin secret uninominal, de 5 délégués titulaires et de 5 suppléants au sein du « SIVOM Loire et Canal »:

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.BONDOUX
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

M.BONDOUX 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.HURABIELLE
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

M.HURABIELLE 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.JAUBERT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :

M.JAUBERT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.GRILLON
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.GRILLON 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un titulaire:

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme MONNET
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
Mme MONNET 25 Voix

Cette dernière est donc élue déléguée titulaire de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme MOREAU
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
Mme MOREAU 25 Voix

Cette dernière est donc élue déléguée suppléante de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.MANCION
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.MANCION 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.LAURENT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.LAURENT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.RENAULT
Votants 25
Nombre de bulletins 25
Suffrages exprimés 25
Majorité absolue 13

A obtenu :
M.RENAULT 25 Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M.de CHAMPS	
Votants	25
Nombre de bulletins	25
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

A obtenu :

M.de CHAMPS	25 Voix
-------------	---------

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIVOM Loire et Canal »

M. le Président indique que la compétence GEMAPI sur la Canche est gérée directement par la CDC.

Délibération n°4 : GEMAPI- Institution de la Taxe

M. le Président rappelle que dans le cadre de la compétence GEMAPI, une disposition de la loi de finances rectificative 2017 promulguée le 29 décembre donne la possibilité de délibérer jusqu'au 15 février 2018 pour instituer la taxe GEMAPI.

M. le Président propose aux conseillers communautaires de délibérer sur la mise en place de cette taxe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **INSTITUE** la taxe GEMAPI à compter des impositions dues au titre de 2018

M. le Président précise que le vote pour la détermination du produit attendu sera effectué lorsque les syndicats auront transmis des programmes chiffrés.

M. le Président invite les membres du Conseil Communautaire à participer à la réunion publique du 25/01/18 qui aura lieu à CUFFY.

CONSTRUCTION SIEGE SOCIAL

Délibération n°5 : SIEGE SOCIAL- Approbation de la phase PRO et Lancement appels d'offres

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°s 31/2016, 32/2016, 38/2016, 39/2016, 4/2017, 19/2017, 46/2017,51/2017

VU la notification du marché de maîtrise d'œuvre en date du 7 avril 2017

VU la notification le 7 avril 2017 de l'ordre de service de démarrage des études à partir du 10 avril 2017

VU la notification de la validation de la phase APD le 28 novembre 2017

VU le délai contractuel de réalisation de la phase PRO de 30 jours

VU la date de remise du dossier PRO le 21 décembre 2017 dans le délai contractuel

VU le compte-rendu n°4 du 16 janvier 2018 établi par le conducteur d'opération

VU le coût objectif des travaux affecté par le maître d'ouvrage

Le Président donne lecture des principales conclusions du dossier PRO DCE. Il propose à l'Assemblée l'approbation de ce dossier et demande l'autorisation de lancer les appels d'offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

-**VALIDE** le dossier PRO DCE

-**AUTORISE** le Président à lancer la consultation des entreprises travaux sur la base de ce dossier PRO DCE

CONSTRUCTION BATIMENT MULTI-ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE

M. le Président revient sur la réunion de COPIL du 8 janvier qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Cours les Barres (cf document ci-joint)

Délibération n° 6 : Construction Bâtiment Enfance Jeunesse- Approbation du Programme

VU l'avis favorable de la Commission Enfance/Jeunesse/Famille.

VU les délibérations n°40/2017 et n° 53/2017 du Conseil Communautaire actant le principe d'une construction d'un bâtiment Enfance/Jeunesse.

VU la délibération n°64/2017 du Conseil Communautaire validant le plan de financement.

VU la réunion de COPIL du 8 janvier 2018

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le programme de l'opération pour la construction du bâtiment Enfance Jeunesse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le programme de l'opération « Bâtiment Enfance Jeunesse »

Délibération n° 7 : Construction Bâtiment Enfance Jeunesse- Lancement appel d'offre architecte

VU l'avis favorable de la Commission Enfance/Jeunesse/Famille.

VU les délibérations n°40/2017 et n° 53/2017 du Conseil Communautaire actant le principe d'une construction d'un bâtiment Enfance/Jeunesse.

VU la délibération n°64/2017 du Conseil Communautaire validant le plan de financement.

M. le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour le recrutement d'un architecte

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le lancement de la procédure d'appel d'offres pour le recrutement d'un architecte

FINANCES

Délibération n° 8 : Finances- Autorisation Engagement de crédits

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 ;

M. le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales de fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Il sollicite donc l'autorisation du Conseil Communautaire pour engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement dans la limite énoncée ci-dessus qui seront reprises au BP 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget.

Délibération n° 9 : Finances- Indemnités de Conseil Comptable du Trésor

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Monsieur le Président rappelle qu'en complément de ses obligations professionnelles, le comptable public peut également apporter une aide de conseil aux collectivités locales qui le souhaitent. Le cas échéant, ces prestations de conseil ouvrent droit au versement d'une indemnité au comptable public, dont le montant est calculé au regard de la moyenne annuelle des dépenses de la collectivité et peut être modulé par l'assemblée délibérante au moyen d'un taux basé sur le niveau des prestations demandées au comptable.

Il précise qu'il a reçu de M. l'Inspecteur des Finances Publique un décompte d'un montant de 448.45€ brut pour le versement de cette indemnité de conseil au titre de l'année 2017.

Il propose à l'assemblée de déterminer la modulation du taux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 5 voix contre,

- **DECIDE** d'allouer au comptable Public, l'indemnité de conseil au taux de 50 %

PLUi

M. le Président annonce que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une réunion avec la CDPENAF aura lieu le 6 mars 2018.

Délibération n° 10 : PLUi- Projet hébergements de loisirs Golf de Saint Hilaire de Gondilly

M. le Président expose le projet de construction d'hébergement de loisirs au Golf de Saint Hilaire de Gondilly. Il propose au Conseil Communautaire d'intégrer cette possibilité de construction dans le PLUi en cours d'élaboration.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'intégrer cette possibilité dans le PLUi.

M. de CHAMPS suggère d'inclure dans le PLUi l'obligation de solliciter une demande pour l'engrillagement des forêts.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- BGE : Recrutement en cours
- Eau et assainissement : M. le président revient sur la prise de compétence en matière d'eau et d'assainissement. Il précise qu'une minorité de blocage pourra s'opposer au transfert concernant la compétence eau. Néanmoins en matière d'assainissement, la communauté de communes ayant déjà la compétence assainissement individuel aura l'obligation d'exercer la compétence assainissement dans sa globalité à compter 01/01/2020 puisque le caractère séable de cette compétence n'est pas envisagé dans les textes actuels. M. SAUVAGNAT regrette que les collectivités engagent des dépenses afin de réaliser des études en fonction des lois qui sont changeantes.

La séance est levée à 21 h 30

Vu, le Président